



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général


CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES RECRUTEMENTS EXTERNES 2019


Filière services techniques


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle

Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Les recrutements](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.

(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **26.08.2019**

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires :</p> <p>a) Soit d'un diplôme d'ingénieur, classé au niveau I, délivré par une école, un institut, une université ou un grand établissement habilités dans les conditions prévues à l'article <u>L. 642-1 du code de l'éducation</u> ;</p> <p>b) Soit d'un diplôme d'architecte ;</p> <p>c) Soit d'un diplôme universitaire de troisième cycle dans les domaines scientifiques, classé au niveau I, dans les domaines de compétence des ingénieurs des services techniques ;</p> <p>d) Soit de qualifications reconnues comme équivalentes à celles sanctionnées par l'un des diplômes mentionnés au a, b ou c, dans les conditions fixées par le <u>décret n° 2007-196 du 13 février 2007</u> relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.</p>	<p align="center"><u>INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center"><u>Spécialités</u> : immobilière, logistique (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 17 juin 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 8 août 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 8 août 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers du 2 au 16 septembre 2019</p>	<p align="center">du 1^{er} au 22 octobre 2019</p>	<p align="center">sdrf-concours-ist@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p>	<p align="center"><u>CONTROLEUR DE CLASSE NORMALE DES SERVICES TECHNIQUES</u></p> <p align="center"><u>Spécialités</u> : bâtiment, logistique, automobile, armement (à confirmer lors de l'ouverture du concours)</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 24 septembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 24 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 24 octobre 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">28 novembre 2019</p>	<p align="center">du 14 au 24 janvier 2020</p>	<p align="center">sdrf-concours-cstcn@interieur.gouv.fr</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u> <u>C</u>	<p align="center"><u>CONCOURS EXTERNE SUR TITRES</u></p> <p>Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p><small>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</small></p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du concours</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <hr/> <p>concours en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u></p> <p>concours Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>CONCOURS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>
<u>C</u> <u>C</u>	<p align="center"><u>RECRUTEMENTS SUR TITRES PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP - BEP) en rapport avec le champ professionnel couvert par la spécialité ouverte au concours ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : C, D, BE, CE et DE ou habilitation équivalente ayant donné lieu à l'attribution de ces permis.</p> <p><small>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</small></p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <hr/> <p>recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u></p> <p>TH Adjoint technique principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>

CAT	NIVEAU D'ETUDES CONDITIONS	<u>FILIERE SERVICES TECHNIQUES</u>	INSCRIPTIONS	EPREUVES ECRITES	EPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>C</u> <u>C</u>	<p align="center"><u>RECRUTEMENT SANS CONCOURS</u></p> <p align="center">Sans condition de diplôme</p> <p>Le dossier de candidature devra comporter <i>le formulaire d'inscription</i>, une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.</p> <p>Le candidat peut joindre à l'appui de son C.V. les justificatifs souhaités (certificats et contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation).</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : A et B.</p> <p><small>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</small></p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <hr/> <p align="center">recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u></p> <p align="center">RSC Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p> <p align="center">Sélection des dossiers</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>
<u>C</u> <u>C</u>	<p align="center"><u>RECRUTEMENTS PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC</u></p> <p align="center">Sans condition de diplôme</p> <p>Ouvert aux candidats en situation de handicap.</p> <p>Les candidats à un emploi dans une spécialité de conduite d'engin à moteur doivent justifier de la possession des permis de conduire ou habilitations appropriés aux véhicules et engins utilisés, en cours de validité.</p> <p>Dans les spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur, les permis exigés sont les suivants : A et B.</p> <p><small>Les statuts particuliers peuvent également exiger le permis B pour la conduite des véhicules terrestres à moteur en dehors des spécialités de conduite de véhicules terrestres à moteur.</small></p>	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <hr/> <p align="center">recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u></p> <p align="center">TH Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>
<u>C</u> <u>C</u>	<p align="center"><u>RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC (PACTE)</u></p> <p align="center">(Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique)</p> <p>Ouvert aux jeunes gens âgés de 28 ans au plus à la date de clôture, sans diplôme ni qualification professionnelle ou dont le niveau de diplôme est inférieur au niveau IV (BAC).</p> <p>S'adresser à l'agence locale Pôle emploi dont relève le domicile.</p> <p>Peuvent bénéficier dans les mêmes conditions de la procédure de recrutement PACTE les personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de quarante-cinq ans et plus et bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ; - ou du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon. 	<p align="center"><u>ADJOINT TECHNIQUE</u></p> <p align="center">[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France] <u>Spécialités</u> : à préciser lors de l'ouverture du recrutement</p> <p align="center">(au titre de l'année 2019)</p> <hr/> <p align="center">recrutements en province : s'adresser aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)</p>	<p align="center">Informations</p> <p align="center">sur le site internet de la <u>Préfecture de Police</u></p> <p align="center">PACTE Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer</p>	<p align="center">/</p>		<p>PARIS - RIF :</p> <p align="center">drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p> <hr/> <p>RECRUTEMENTS DECONCENTRES : SGAMI Bureau des ressources humaines</p>

► **VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :**

► **Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative**

et

► **Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication »**
(affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « [Le ministère recrute](#) »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► **Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► **Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques**

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► **Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :**

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► **Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :**

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE) :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

L'apprentissage et les stages dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat (SCORE/PASS) :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass>

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »